



**Bureau national de la santé oculaire :
Présentation écrite pour les consultations prébudgétaires en
vue du Budget fédéral 2023**

Septembre 2022

RECOMMANDATION : Que le gouvernement du Canada octroie 10 millions de dollars sur cinq ans (2 millions de dollars par année) pour la création d'un Bureau national de la santé oculaire (BNSO) qui élaborera et mettra en œuvre une stratégie nationale sur les soins oculaires afin de coordonner et d'aborder les enjeux de santé oculaire au Canada.

Malgré des engagements à l'égard de plusieurs promesses internationales au cours des deux dernières décennies, le gouvernement du Canada n'a pris aucune mesure concernant la création d'une stratégie nationale en matière de santé oculaire. À l'heure actuelle, plus de 1,2 million de Canadiens ont une perte de vision, et plus de huit millions sont atteints de l'une des quatre principales maladies oculaires. Pourtant, nous savons qu'il est possible d'éviter 75 % des déficiences visuelles si elles sont détectées et traitées rapidement. Le coût entraîné par la perte de vision en 2019 s'élevait à 32,9 milliards de dollars. Des études ont également démontré qu'un accès rapide à un diagnostic et à un traitement des maladies oculaires permet de réaliser des économies à long terme. Toutefois, l'après-pandémie de COVID, les retards dans les chirurgies et les conséquences découlant du fait que les gens n'ont pas reçu les soins appropriés se sont combinés pour exacerber les problèmes de santé oculaire au Canada, et il en coûte encore plus cher au gouvernement de soigner les gens et de composer avec les conséquences de cette situation.

Un [projet de loi émanant des députés](#) déposé récemment dans le but de créer une stratégie nationale sur les soins oculaires ne dispose pas des fonds nécessaires pour s'acquitter de l'obligation prévue. Le milieu de la santé oculaire souhaite des efforts plus coordonnés entre les organismes et les ministères gouvernementaux afin de créer un plan réellement cohésif pour s'attaquer aux enjeux de santé oculaire d'un océan à l'autre. Le gouvernement fédéral devrait inclure l'intention du projet de loi dans le budget fédéral de 2023 et fournir à Santé Canada et à l'Agence de la santé publique du Canada les fonds nécessaires à sa mise en œuvre.

En 2019, le coût total associé à la perte de vision était de 32,9 milliards de dollars, ce qui représente un coût considérable pour les dépenses publiques en santé. Toutefois, des études ont démontré qu'un accès rapide à un diagnostic et à un traitement des maladies oculaires permet de réaliser des économies à long terme*.

Les maladies pouvant causer la cécité touchent les adultes plus âgés (55 ans et plus) à des taux beaucoup plus élevés. À mesure que la population canadienne vieillit, le nombre de personnes touchées par une déficience visuelle augmentera. En 2019, le coût total entraîné par la perte de vision au Canada s'élevait à 32,9 milliards de dollars. Ce coût passera à 56 milliards de dollars d'ici 2050. À l'heure actuelle, les pertes de productivité coûtent 4,8 milliards de dollars au seul gouvernement du Canada. Même si l'initiative de 10 millions de dollars connaissait un succès modéré, le rendement du capital investi serait énorme pour le gouvernement. Des études ont démontré qu'un accès rapide à un diagnostic et à un traitement des maladies oculaires permet de réaliser des économies à long terme. Par exemple, la chirurgie de la cataracte est la chirurgie la plus couramment réalisée au Canada. Les chirurgies de la cataracte ont permis de réaliser des

économies de l'ordre de 123,4 milliards de dollars sur 13 ans et un rendement du capital investi considérable pour la société.

Étant donné l'importance de la santé oculaire et de son incidence sur les dépenses en santé publique, le gouvernement du Canada joue un rôle essentiel dans l'élaboration de politiques en matière de santé oculaire. Par conséquent, les membres du milieu de la santé oculaire demandent au gouvernement fédéral de créer un **Bureau national de la santé oculaire** (BNSO) à l'Agence de la santé publique du Canada avec la nomination d'un directeur de la santé oculaire. Le BNSO se ferait le porte-parole de la politique nationale pour le milieu de la santé oculaire. Il collaborerait avec les provinces et territoires à des stratégies visant un accès efficace et économique à des services de santé oculaire et de soins de la vue.

Un Bureau national de la santé oculaire fournira la vue d'ensemble pancanadienne nécessaire pour permettre d'intégrer les soins et accroître l'accès à des services de santé oculaire partout au Canada. La santé oculaire relève des domaines public et privé, comme les soins dentaires et les soins de longue durée, ce qui complique l'offre de services au sein des provinces et entre elles. Une vue d'ensemble au niveau national permettra de comprendre les enjeux et de s'attaquer au manque de coordination au niveau du gouvernement et des patients.

Le **Bureau national de la santé oculaire** élaborera une stratégie nationale sur les soins oculaires qui :

- Appuie la promotion de la santé et la prévention des maladies en favorisant la sensibilisation et en fournissant au gouvernement des renseignements sur les maladies oculaires les plus graves et les pratiques exemplaires permettant de protéger la santé oculaire;
- Prodiges des conseils et offre une expertise au gouvernement fédéral sur l'utilisation et l'accessibilité de médicaments et technologies ophtalmiques; offre des points de vue et une analyse de données en matière de soins oculaires; prodigue des conseils sur l'élaboration et la mise en œuvre de programmes de santé oculaire;
- Éclaire l'élaboration d'une orientation professionnelle et technique uniforme au moyen d'une politique nationale normalisée de dépistage des troubles de la vue axée sur les populations hautement prioritaires.

Étant donné l'importance de la santé oculaire et ses conséquences plus que considérables sur les dépenses générales en santé, la Société canadienne d'ophtalmologie et tous les membres du milieu de la santé oculaire demandent au gouvernement fédéral de créer et de financer un Bureau national de la santé oculaire (BNSO) à l'Agence de la santé publique du Canada.

À propos de la Société canadienne d'ophtalmologie

La Société canadienne d'ophtalmologie (SCO) est l'autorité nationale reconnue en matière de soins oculaires et visuels au Canada. En tant que médecins et chirurgiens ophtalmologistes, ses membres veillent à ce que la population canadienne reçoive les meilleurs soins oculaires

médicaux et chirurgicaux possible, en encourageant la poursuite de l'excellence en ophtalmologie et en procurant des services de soutien à nos membres en exercice. La SCO regroupe plus de 900 ophtalmologistes et 200 médecins résidents en ophtalmologie. Nous collaborons avec le gouvernement, d'autres sociétés de surspécialité nationales et internationales, nos collectivités universitaires (ACUPO), nos partenaires provinciaux et sociétés affiliées et d'autres professionnels des soins oculaires et groupes de patients pour promouvoir une politique en matière de santé oculaire et visuelle au Canada. La SCO est prestataire agréée et primée de développement professionnel continu (DPC) dans le cadre du programme du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada (CRMCC). Elle est en outre affiliée à l'Association médicale canadienne (AMC).

Références :

1. Projet de loi émanant d'un député <https://www.parl.ca/LegisInfo/fr/projet-de-loi/44-1/c-284>
2. Communiqués de presse du 4 octobre 2022 – Un sondage conjoint souligne la nécessité absolue de se doter d'une stratégie canadienne sur les soins oculaires pour s'attaquer aux enjeux de santé visuelle <https://www.cos-sco.ca/fr/un-sondage-conjoint-souligne-la-necessite-absolue-de-se-doter-dune-strategie-canadienne-sur-les-soins-oculaires-pour-sattaquer-aux-enjeux-de-sante-visuelle/>
3. Conseil des grands enjeux de la profession de la Société canadienne d'ophtalmologie <https://www.cos-sco.ca/fr/council-on-advocacy/>